

VIENNAGGLO IMPACTÉE PAR LA LOI NOTRE

Le conseil de développement de la communauté du Pays viennois organisait le 17 janvier une rencontre débat publique avec Claude Bour, directeur général des services pour échanger sur la loi Notre et ses conséquences directes sur la vie des communes et de leurs habitants.

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la république) du 7 août 2015 se propose de clarifier le rôle chaque échelon territorial. Elle a pour ambition de simplifier les relations entre l'état et les collectivités. Si le législateur a défini un périmètre précis, les réflexions sont encore menées : « ViennAgglo reste encore trop petite entre les bassins de vie lyonnais et valentinois. Tout un espace de développement a sa place entre ces deux territoires, évoque Claude Bour. Et ce sont bien les élus qui font le territoire. Il nous faut du temps ». De nombreuses réformes évoquées dans la loi ont déjà été mises en places et la communauté sera peu impactée. Le chantier majeur portera sur la reprise de compétences de la distribution de l'eau potable que ViennAgglo reprendra au 1^{er} janvier 2020. Une échéance qui est sujette à inquiétude pour les consommateurs. « ViennAgglo reprendra cette compétence en l'état, explique Claude Bour, il n'y

aura pas d'incidence immédiate. Tout changement qui s'avérerait nécessaire se ferait avec l'accord des communes et avec des échéances très progressives. »

L'autre sujet sensible portait sur la gestion des territoires. La loi recommande une prise en main par la communauté du plan local d'urbanisme. Cette disposition intègre cependant une clause de blocage si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté s'y opposent. A ce jour certaines communes du pays viennois ont déjà émis des réserves quant à ce transfert de compétence. Le seuil de blocage pourrait donc être atteint. La décision finale sera prise le 27 mars au plus tard, échéance donnée aux municipalités pour se déclarer.

Quels seront les impacts sur les services et la fiscalité ? Le directeur général a tenu à rassurer : « Concernant les services, ViennAgglo n'a pas vocation à devenir un point central d'accueil du grand public pour tous les services. Les mairies doivent rester des points d'entrée privilégiés. A propos de l'impôt, entre 2014 et 2017 la dotation de l'état a diminué de 4,5 M€. ViennAgglo a subi cette baisse sans augmenter la pression fiscale des ménages. La mutualisation des services et les groupements d'achats permettent justement de mieux maîtriser les dépenses et ainsi contenir la fiscalité. »

■ P.A.



Le conseil de développement de ViennAgglo analyse de nombreux sujets impactant la vie des habitants

